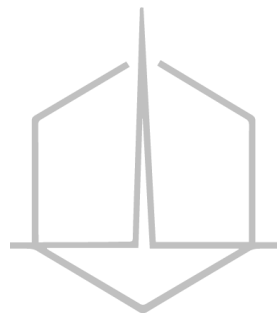


# La lettre du CNCEJ

## Le mot de la Présidente : Annie VERRIER



**« ...Nos efforts de communication avec le Ministère de la Justice portent leurs fruits, nous apprécions à sa juste valeur la rapidité avec laquelle Monsieur le Garde des Sceaux DUPOND-MORETTI a bien voulu rencontrer le Conseil national.»**



## SOMMAIRE

Edito de la Présidente	1
Cyber-attaques : un fléau moderne	2
Opalexe	3
Guide pratique de l'expertise de justice	3
Echos du Parlement	4
Actualités CNEFIC	4
Hommage	4

C'est une rentrée inédite, particulière et sans précédent que nous venons tous de vivre. Après l'accalmie d'un été déconfiné, nous ne pouvons que constater que la pandémie a repris. Il nous faut désormais nous habituer à ces nouvelles méthodes de travail, au port du masque, à la distanciation physique...

Les réunions ne se déroulent plus aussi simplement qu'auparavant, il y a moins de moments de convivialité, plus de télétravail mais aussi plus d'isolement. Le port du masque nous oblige tous à une clarté verbale. On doit s'attacher à retenir le regard de son auditoire puisque celui-ci ne peut deviner nos expressions. Les réunions d'expertise sont aussi difficiles à organiser d'autant qu'elles ne peuvent pas toutes être traitées par visioconférence.

Mais nous cherchons tous à nous adapter. Aussi le Conseil national a tenu pendant la durée du confinement à rester en contact avec vous tous au travers de la lettre numérisée conjointe CNCEJ / Revue EXPERTS. Nous avons choisi d'aborder de façon variée les différentes conséquences de cette crise sanitaire et tenté de vous éclairer par le point de vue de spécialistes : magistrats, experts, avocats, psychologues...

Nous avons maintenu nos liens avec la Chancellerie et les pouvoirs publics par des échanges de mails et par téléphone. J'ai participé, accompagnée du Président de la compagnie nationale des experts psychologues Alain DUMEZ et de Manuel ORSAT, secrétaire général de la compagnie des experts

psychiatres à une audition au Sénat, en visioconférence, sur l'expertise psychiatrique en matière pénale avec le sénateur Jean SOL.

J'ai eu l'honneur de pouvoir présenter le CNCEJ à notre nouveau garde des Sceaux Eric DUPOND-MORETTI le 21 août dernier. Nous avons pu échanger sur Opalexe, sur la responsabilité de l'expert associée au délai de prescription, sur le statut juridique de l'expert de justice, sur la déontologie et sur l'annuaire des experts de justice. Monsieur le Ministre DUPOND-MORETTI a lui-même souligné l'importance qu'il apporte au respect des experts qu'ils soient experts du juge ou experts de partie. Cette rencontre montre que nos efforts de communication avec le Ministère portent leurs fruits, nous apprécions à sa juste valeur la rapidité avec laquelle le Ministre a bien voulu rencontrer le Conseil national. Nous avons évoqué également la nécessité d'une mise à jour des nomenclatures et des spécialités. Je vais d'ailleurs, à ce sujet, bientôt solliciter de nos compagnies une réflexion à ce sujet.

Un groupe de travail s'est réuni le 15 septembre entre les traducteurs interprètes représentés par notre administratrice Roselyne BELLEPAUME et Madame Paule NICOLAI, chef de mission COSP à la sous-direction des finances, de l'immobilier et de la performance (bureau des frais de justice et de l'optimisation de la dépense).

Les membres du Bureau soutiennent également le Conseil national dans sa représentation aux Assemblées

générales des compagnies comme récemment Patrice GARDEL à Chambéry, Didier CARDON, notre premier vice-président, à Agen. J'ai participé pour ma part aux assemblées des experts architectes (cie nationale), à celle d'Amiens, et enfin celle de Douai. Francois Xavier ANDRAULT, notre trésorier, nous a représenté à l'Assemblée générale de la Revue Experts.

Je profite de cet éditorial pour vous informer que Bernard LEICEAGA, notre référent Administratif responsable du pôle du même nom au sein de la commission juridique, participe en qualité d'intervenant à un séminaire « Justice administrative et Médiation » à la Faculté de droit et science politique de Nice le 15 octobre.

Dans les chantiers en cours, le comité de réflexion finalise actuellement avec l'aide de la commission juridique la mise à jour du vade-mecum de l'expert de justice. Cette édition s'avère très complète et plus détaillée que les éditions précédentes. Nous avons transmis une version numérique du dernier guide de l'expert administratif rédigé par Bernard LEICEAGA à tous les présidents de compagnie. Le Conseil national a décidé de financer l'édition papier de ce guide dans le but d'une distribution auprès de tous les membres des compagnies d'experts près une Cour administrative d'appel. La commission formation termine un livret et un module sur le thème « Justice et expertise européenne » et continue ses mises à jour. Notre commission Informatique et Dématérialisation

## Le mot de la Présidente (suite)

vous parle dans les pages suivantes d'Opalexe et vous alerte sur les cyber-attaques actives en ce moment. La commission Médiation a diffusé les Actes de son dernier colloque qui sont également disponibles sur notre site. Le comité paritaire a maintenu le rythme de ses réunions pour traiter des dossiers confiés à SophiAssur. La commission Europe a permis au CNCEJ d'être représenté au Conseil d'administration d'Euroexpert.

Le CNCEJ a inauguré sa première Assemblée générale, moitié en présentiel et moitié en visioconférence, le 16 septembre dernier et malgré les difficultés de la communication à distance, tout s'est fort bien déroulé. Nous avons profité de cette Assemblée pour nommer Robert GIRAUD, Président d'honneur et Jean François JACOB, Haut conseiller. Nous tenions à les remercier chaleureusement pour la riche collaboration qu'ils apportent au CNCEJ et les tâches accomplies.



Le Conseil national, comme l'ensemble des citoyens, doit s'adapter aux nouvelles circonstances et préserver ses membres. **C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de reporter une nouvelle fois notre colloque CNB CNCEJ au 12 mars 2021 à la Maison de la Chimie. Tous les inscrits auront d'office leur place réservée à cette nouvelle date.**

Vous recevrez bientôt des nouvelles de notre congrès national prévu les 4 et 5 juin 2021.

Bonne lecture à tous.

## Les cyber-attaques, un fléau



subissons du fait de ces attaques - certains d'entre nous ont reçu jusqu'à 8.000 mails infestés-, cela induit un travail considérable aux équipes de notre prestataire DRI

Avec les communications instantanées sont nées les attaques informatiques qui les utilisent comme vecteurs.

Depuis le début de ce mois de septembre 2020, vous avez pu constater que l'ensemble de la population judiciaire (magistrats, avocats, huissiers, experts, etc.) fait l'objet d'attaques en règle qui ont permis à leurs auteurs de dérober des centaines de carnets d'adresses et de lancer des vagues d'attaques toujours plus importantes, et ainsi de nous pénaliser sérieusement.

On ne dira jamais assez combien il est important de sécuriser son poste de travail. Les mots de passe doivent être complexes, et non devinables. L'utilisation de gestionnaires de mots de passe devrait être systématique. Les pare-feux et anti-virus devraient être la règle. Dans notre activité, où la sécurité et le secret doivent être primordiaux, ne pas être suffisamment protégé peut être une faute lourde de conséquences.

Ajoutons que si des adresses du domaine expert-de-justice.org ont été touchées, des adresses appartenant à d'autres (orange.fr, sfr.fr, ou même des domaines personnels) ont été impactés.

Rendez-vous bien compte qu'il a sans doute suffi qu'un seul poste, à l'origine, soit contaminé, pour que par propagation des centaines, des milliers d'autres postes soient ensuite infestés. Et chaque fois qu'un nouveau poste est ainsi découvert, ce sont des dizaines de nouvelles adresses qui seront ciblées.

Outre les désagréments que nous

pour éliminer les menaces et restaurer les comptes, aux responsables du CNCEJ qui suivent les opérations de déminage en temps réel, mais cela a aussi des conséquences plus graves :

- les mails sont exposés et leur contenu, s'il revêt un caractère confidentiel, devient public
- les machines infestées se transforment elles-mêmes en attaquantes et elles participent à l'augmentation de l'attaque virale
- nos domaines, personnels ou professionnels, peuvent de ce fait être marqués comme spammeurs dans les instances de contrôle d'Internet, ce qui leur interdirait tout envoi de mail

Nous ne connaissons pas les buts des attaquants : désorganiser la machine judiciaire à l'heure où de grands procès se déroulent ? lancer des manœuvres permettant ensuite d'exiger des rançons ? La question reste ouverte.

Nous recherchons comment contrer ces attaques. La diversité de leurs origines et des cibles rend la tâche complexe : nous sommes clairement en position défensive et nous ne savons pas d'où vient l'attaque ni comment nous en protéger. Trop de brèches sont ouvertes sur les postes de travail des utilisateurs, trop de clicks effectués sans précaution sur des liens dans des emails sont exécutés à chaque heure.

Les précautions minimales suivantes devraient être prises par tous les experts :

- Utiliser un mot de passe fort (et un seul) de 12 caractères au

## seau moderne

moins, comportant chiffres, minuscules, majuscules et caractères spéciaux, permettant l'accès à un gestionnaire de mots de passe (Lastpass, Keepass, ou autre) qui se chargera de générer et de garder secrets vos accès aux sites internet, aux coordonnées bancaires, aux codes de votre carte bleue, etc.

- Paramétrer sa box internet comme pare-feu en interdisant toute communication non initialisée par un poste du réseau utilisateur
- Vérifier la présence d'un anti-virus sur son poste de travail et sa mise à jour régulière
- Ne jamais cliquer sur un lien ou une pièce jointe à un mail sans avoir vérifié l'adresse de l'émetteur ou du lien (il suffit de poser la souris dessus, sans cliquer)

La création d'un mot de passe fort permettant d'accéder au gestionnaire de mots de passe est l'affaire de chacun, mais une technique consiste à utiliser les initiales des mots d'une phrase clé que vous mémoriserez sans peine. Par exemple, « J'aime lire 5 pages de Stendhal ! avant d'éteindre la lumière » donnerait : « J'al5pdS! ad'èll »

Si nous ne réagissons pas, si nous ne sécurisons pas notre outil informatique plus qu'il ne l'est aujourd'hui, c'est la porte ouverte à des attaques de plus en plus massives, imprévisibles, qui, un jour, aboutiront sans doute au paiement d'une rançon pour débloquent les fichiers présents sur nos disques. Pensez-y, et faites ce qu'il faut !

PS : Un seul point positif : les plate-formes OPALEXE n'étant pas concernées par ces attaques devraient connaître un engouement prometteur.

**Pierre MALICET**  
Président de la  
commission  
informatique



## Point sur OPALEXE

Le comité technique OPALEXE, réuni le 16 septembre dernier, a constaté avec satisfaction des avancées significatives dans la résolution des problèmes qui freinent la mise en œuvre des adaptations nécessaires du système.

En effet, les réponses suivantes ont été apportées par nos interlocuteurs de la Chancellerie, très nombreux et représentant l'ensemble des services concernés par la dématérialisation :

- Les cartes agent, qui permettent au magistrat et au greffier d'accéder aux expertises, seront bientôt de nouveau distribuées ; elles le sont déjà en cas d'urgence avérée, et nous sommes chargés de remonter à la Chancellerie les situations critiques, avec un délai théorique de délivrance de 3 semaines. La fin de validité des cartes actuelles posait en effet un problème important aux juridictions qui ne pouvaient plus ni accéder à leurs expertises, ni en démarrer de nouvelles sous OPALEXE.
- Le suivi des mutations des magistrats et fonctionnaires du greffe a peut-être trouvé enfin une solution organisationnelle : notre proposition de récupérer au CNCEJ les informations fournies par les directions des greffes et de les transformer en ordres de modification automatique des affectations aux expertises a été favorablement écoutée et sera soumise pour décision aux services concernés.
- Différents points techniques ou d'ergonomie ont également été abordés avec des solutions en cours de mise en œuvre.
- Enfin, du point de vue des textes, la Chancellerie a réaffirmé la prééminence des articles 748-1 et suivants du CPC, qui prennent le pas sur tous les autres traitant des mêmes actions, dès lors que l'acceptation de la dématérialisation a été formalisée par écrit ou par un acte volontaire. De même, la communication aux parties via leur conseil est suffisante quand elles sont représentées.

Voici à coup sûr d'excellentes nouvelles, d'autant que la présence en nombre des représentants de la Chancellerie nous laisse espérer un second départ pour la mise en place d'OPALEXE au sein des juridictions.

## Guide pratique de l'expertise de justice

Suite aux contacts entre L'EFB (Ecole de formation du barreau) et l'EEEEI (Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert) il a été décidé la rédaction d'un GUIDE PRATIQUE DE L'EXPERTISE DE JUSTICE pour la collection « la bibliothèque de l'avocat » (Editions LEXTENSO)

La réalisation a été confiée à Jacques LAUVIN (Président d'honneur de la Compagnie de Versailles) et au bâtonnier Jean-Christophe CARON

La particularité de ce GUIDE est, selon le souhait des réalisateurs, qu'il est écrit « à deux mains » : sur chaque thème l'expert et l'avocat s'expriment parallèlement, permettant au lecteur de saisir les contraintes, obligations, possibilités et finalités des actions de chaque acteur.

Ce sont ainsi 40 auteurs, experts (dont plusieurs membres du CNCEJ), avocats et magistrats qui ont été rassemblés pour s'exprimer chacun sur des aspects du déroulement de l'expertise et sur leur rôle dans des matières et domaines qu'ils exercent ou pratiquent régulièrement.

Ce GUIDE n'est pas un livre de droit ni une analyse de jurisprudence, c'est un ouvrage pragmatique à l'usage des praticiens de l'expertise de justice, qui traite de toutes les grandes rubriques d'expertise (technique, chiffre, santé, art, traduction...), et des différentes phases de leur déroulement.

Les thèmes abordés sont : le recours à l'expertise, les expertises et les experts, l'expertise civile, le déroulement d'une expertise, les expertises particulières et autres missions, les expertises en juridiction administrative, l'expertise pénale, la déontologie et les missions privées, les expertises transfrontalières.

Ce GUIDE sera utile aux experts néophytes, dont ceux qui seront prochainement nommés, et aux experts plus expérimentés, ainsi bien sûr qu'aux avocats. En effet si l'expert et l'avocat appliquent les mêmes textes et codes, et si leurs avis peuvent diverger, ils ne s'opposent pas, mais il est utile qu'ils aient une connaissance précise du rôle de l'un et de l'autre.

Le guide sortira au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les informations pour se le procurer seront données prochainement.

**Jacques LAUVIN**  
Expert honoraire agréé  
par la Cour de cassation



## LES ECHOS DU PARLEMENT

Eric Dupond-Moretti entend promouvoir la justice préventive. Une mission flash de 3 mois a été confiée à Yves Lelievre, ancien président du tribunal de commerce de Nanterre pour améliorer l'accompagnement des entreprises en difficulté. L'enjeu est de voir « comment accélérer le processus de repérage des entreprises en difficulté » selon la Place Vendôme.

Les députés membres de la commission d'enquête parlementaire sur les obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire ont adopté, début septembre, un rapport contenant 41 propositions parmi lesquelles on peut y lire celles visant à poursuivre la trajectoire d'augmentation des moyens alloués à la justice, prévoir que les demandes d'information émanant du garde des Sceaux ou de son cabinet soient motivées, prévoir, à l'instar des interceptions téléphoniques et électroniques, un cadre procédural spécifique aux relevés d'appels téléphoniques, garantissant les libertés individuelles et le secret professionnel, inscrire dans le code de procédure pénale que le droit à l'information constitue un impératif prépondérant d'intérêt public, en précisant que celui-ci doit être strictement nécessaire et proportionnée au but poursuivi... Quelques-unes d'entre elles devraient alimenter le projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée examinée, bientôt, à l'Assemblée nationale.

Dans la réponse à la question écrite de Josiane Comeloup, députée LR de Saône et Loire, publiée le 18 août dernier sur un décret posant les bases de la justice prédictive en matière de dommages corporels, le Gouvernement considère que le « projet de référentiel indicatif d'indemnisation répond à l'absence, pour l'heure, d'outil officiel, gratuit et fiable à disposition des publics concernés (victimes, avocats, magistrats, fonds d'indemnisation, assureurs). (...) Loin de remplacer les professionnels du droit et en particulier les avocats, par des algorithmes, ce référentiel indicatif vise à mieux les informer, ainsi que les victimes qu'ils sont amenés à conseiller (...). Il souligne également que le décret « présente toutes les garanties en termes de pseudonymisation des données à caractère personnel, conformément au RGPD. »

## Actualités CNEFIC

Lors de son Assemblée Extraordinaire du 8 juin 2020, la CNEFIC a fait évoluer ses statuts en modifiant son nom qui devient CNEFIC-THERMIQUE afin de pouvoir intégrer l'ensemble des Experts près les Cours d'Appel inscrits dans le rubrique C1.26 THERMIQUE. La thermodynamique est en effet largement utilisée dans les applications de climatisation et de chauffage, telles que les pompes à chaleur. Ces technologies répondent aux besoins d'économies d'énergie visant à remplacer et à faire disparaître les énergies fossiles du fait des contraintes environnementales.

A l'origine, la CNEFIC a été créée le 24 septembre 1986 à l'initiative de l'AFF (Association Française du Froid) et du CNF (Conseil National du Froid). Elle répond aux besoins des Magistrats d'avoir une liste d'Experts de Justice spécialisés dans les domaines du Génie Frigorifique, Génie Climatique et de l'Isolation frigorifique.

Dès sa création, la CNEFIC a adhéré au CNCEJ pour s'associer aux activités nationales. Cette évolution vient du fait qu'en étant dans la rubrique C1-26, nos Membres ont intégré l'ensemble de ces technologies et sont missionnés dans les différentes spécialités des sous-rubriques suivantes.

**Génie thermique C01-26- 1 :**  
Chauffage, Four, Fumisterie, Ventilation.

**Génie climatique C01-26-2 :**  
Climatisation, Traitement de l'air, Salles blanches.

**Génie frigorifique C01-26-3 :**  
Production frigorifique, Transport frigorifique.

L'objet de la CNEFIC-THERMIQUE, Compagnie mono-disciplinaire, est de regrouper l'ensemble des Experts de la rubrique C1-26 afin de leur apporter des formations spécialement dédiées à ces domaines d'activité, un réseau d'experts pour partager leurs compétences et un annuaire spécifique.

Pour adhérer à la CNEFIC-THERMIQUE, vous trouverez sur son site les informations nécessaires.

[www.cnefic-thermique.fr](http://www.cnefic-thermique.fr)

**Didier RIGAL**  
Président de la  
CNEFIC-THERMIQUE



## Hommage à Christian BARBALAT



Docteur en chimie, diplômé de l'Institut Pasteur, ancien directeur du Laboratoire d'œnologie de Clermont-Ferrand, Christian Barbalat était expert près la Cour d'appel de Riom depuis 1986 et administrateur élu de la Compagnie depuis seize ans. Depuis 2013, il faisait partie, aux côtés d'Emmanuel Charrier, de la Commission juridique du Conseil national.

Il nous a quittés subitement le 11 août dernier, à juste soixante dix ans, laissant ses nombreux amis dans le désarroi, désormais privés de sa sagesse, de son humour et de cette "humanité de la science" qu'il incarnait.

Unanimement apprécié par ses confrères et par les magistrats pour sa compétence, sa culture et son honnêteté intellectuelle, pour sa patience aussi dans certains débats difficiles, Christian Barbalat était également très investi dans le monde associatif, en particulier au service des familles de malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Il manquera à beaucoup de monde.

A sa famille, nous présentons nos très sincères condoléances.

**Laurent VERDEAUX**

Félicitations au Président de la compagnie de Riom, Bernard CHAUSSADE pour sa distinction en qualité de chevalier de l'Ordre national du mérite pour ses 39 années au service de la justice.